

COMMUNIQUÉ DE PRESSE FRANCE COMPÉTENCES PUBLIE LA DEUXIÈME VAGUE DE RESULTATS DE L'ÉTUDE DEDIEE A LA RECONVERSION PROFESSIONNELLE

Paris, le 15/02/2022

« L'offre publique d'accompagnement à l'épreuve des reconversions professionnelles »

A l'issue d'une étude de grande ampleur¹, France compétences publie la 2^{ème} vague de résultats. Ils portent sur la pertinence de l'offre publique d'accompagnement du point de vue des usagers. L'expérience des personnes interrogées ouvre des pistes de réflexion à l'ensemble des acteurs du champ de la reconversion professionnelle.

Changer de métier, de secteur, d'entreprise, amorcer une bifurcation dans sa carrière... les Français sont nombreux à nourrir de nouvelles aspirations professionnelles dans le contexte actuel de crise qui a impacté les rapports au travail. France compétences a interrogé 886 personnes ayant entamé ou achevé une reconversion professionnelle entre 2016 et 2021. Cette enquête a été complétée par 45 entretiens approfondis, puis confrontée au regard des professionnels de l'orientation et du conseil. Cette étude permet de porter un regard sur la pertinence de l'offre publique d'accompagnement du point de vue de ses usagers.

Faciliter l'accès à l'accompagnement, dont les bénéficiaires sont manifestes

L'étude relève que parmi les personnes interrogées, **36% ont bénéficié d'un accompagnement public** dans le cadre de leur reconversion professionnelle. **Les demandeurs d'emploi sont logiquement surreprésentés mais la part des salariés est également significative.** Ce constat vient conforter l'intérêt pour tous d'un espace de délibération, neutre et confidentiel, à distance de l'entreprise. **Les personnes interrogées sont 64% à ne pas avoir recouru à cette offre publique.** Les raisons invoquées sont variées : ressources déjà à disposition dans l'entreprise -de départ mais surtout d'arrivée-, méconnaissance des dispositifs disponibles, mais aussi méfiance quant à l'accessibilité ou l'utilité de ces derniers.

L'accompagnement public **accroît la probabilité de bénéficier d'une formation et d'un financement public.** Il facilite également **l'accès à des informations ciblées et aidantes comme à des interlocuteurs qualifiés** permettant de cheminer de l'identification du projet à sa concrétisation. Il représente souvent une ressource tant en termes de **réassurance et de légitimation de la démarche que de mise en mouvement.** Dans ce cadre, **la qualité de la relation nouée avec le conseiller** est une donnée déterminante pour la personne en reconversion, bien davantage que l'identité de la structure ou du dispositif.

¹ Interrogation -au sein d'un échantillon représentatif de 5162 actifs- dont 886 personnes ayant initié ou achevé une reconversion professionnelle ces 5 dernières années, complétée par 45 entretiens approfondis

Créée en 2019, par la [loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018](#), pour la liberté de choisir son avenir professionnel, est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. France compétences a pour mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Contact presse

Tél : 01 81 69 01 52 / presse@francecompetences.fr

11 rue Scribe 75009 – Paris

www.francecompetences.fr

Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Pistes pour un accompagnement plus agile

L'étude révèle aussi certaines limites de l'offre publique d'accompagnement. **En premier lieu, elle gagnerait à s'ancrer davantage dans l'activité réelle de travail.** Plusieurs pistes sont susceptibles de renforcer cet ancrage : **l'analyse réflexive de l'expérience des individus** pour aider à repérer et formaliser les compétences dont ils sont détenteurs ; **la rencontre avec des experts du métier visé** donnant accès à un témoignage incarné ; ou encore **les « mises en situation professionnelle »** qui restent insuffisamment mobilisées.

Les récits des personnes en reconversion professionnelle montrent également que plusieurs d'entre elles **sont réticentes à s'engager dans cette démarche, faute de parvenir à visualiser dès le départ les conditions** (professionnelles, financières, géographiques, personnelles et familiales...) **de réussite et de mise en œuvre de leur projet.** D'autres pointent la **complexité d'accéder, au bon moment, aux informations circonscrites et personnalisées dont elles auraient besoin à différentes étapes de leur parcours.** La structuration linéaire et séquencée des dispositifs généralement organisés autour de phases distinctes (accès aux informations puis accompagnement ; identification d'un métier-cible fondée sur les aspirations individuelles puis appréciation de la faisabilité de l'objectif et du chemin praticable pour l'atteindre) n'apportant pas toujours la souplesse et la réactivité nécessaires.

Consultez la Note d'études [en cliquant ici](#).

Créée en 2019, par la [loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018](#), pour la liberté de choisir son avenir professionnel, est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. France compétences a pour mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Contact presse

Tél : 01 81 69 01 52 / presse@francecompetences.fr

11 rue Scribe 75009 – Paris

www.francecompetences.fr

Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage

